

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 25 (1933)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Économie politique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Branches	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931*
I. Matières premières . . . . .	7,4	7,4	7,3	7,1	6,9	5,8	—
II. Industrie . . . . .	6,9	7,0	7,9	8,7	8,4	7,1	5,8
1. Alimentation et boissons . . . . .	7,5	7,1	7,7	12,4	11,6	10,7	10,6
2. Industrie du vêtement . . . . .	5,9	3,8	3,9	4,8	3,6	2,1	1,7
3. Industrie du bâtiment . . . . .	7,4	8,5	8,6	8,7	8,2	6,2	5,1
4. Industrie textile . . . . .	6,6	6,1	6,9	7,2	5,9	3,7	2,2
5. Industrie du papier et du cuir . . . . .	6,4	5,4	5,8	6,3	5,3	4,6	3,7
6. Industrie chimique . . . . .	10,5	9,6	13,3	10,7	11,2	9,8	6,6
7. Machines et industrie métallurgique . . . . .	5,2	6,4	6,8	6,8	7,4	6,5	4,7
8. Arts graphiques . . . . .	6,0	6,4	6,5	8,1	7,6	8,8	11,5
III. Commerce . . . . .	6,4	6,3	7,3	7,2	6,9	6,2	4,3
IV. Transports . . . . .	1,2	1,1	1,4	1,7	2,1	1,9	1,1
V. Autres buts . . . . .	2,6	3,3	2,0	1,9	2,3	2,1	—
	6,2	6,2	7,0	7,2	7,0	6,1	4,5

\* Les chiffres de 1931 ne sont pas tout à fait comparables à ceux des années précédentes, du fait que la statistique a été modifiée et développée.

## Economie politique. Les grandes banques suisses.

La crise du crédit qui a commencé vers le milieu de l'année 1931 n'est pas encore terminée. Elle a atteint son point culminant en mai/juin 1932 à la suite du krach Kreuger. Depuis, il s'est manifesté un léger calme, bien que la confiance qui est la base de toute affaire de crédit, ne soit pas revenue. C'est ainsi que le groupe des banques suisses qui faisait de grandes affaires avec l'étranger, les grandes banques subissent maintenant encore l'influence de la crise internationale.

Le mouvement rétrograde qui pour les grandes banques a débuté en 1931, s'est maintenu en 1932, bien que moins rapide. Le bilan, c'est-à-dire la somme totale des moyens mis à la disposition des grandes banques, a encore diminué de 7,2 à 6,5 milliards. La réduction est à peu près le double de ce qu'elle fut l'année précédente, alors qu'elle était de 1½ milliard. En pour-cent, le bilan a diminué de 10 pour cent contre 17 pour cent l'année précédente.

Le tableau ci-dessous indique le rang tenu par les huit grandes banques suisses à fin décembre 1932:

	Capital-actions	Ré-serves	Fonds étrang. <sup>1</sup>	Bilan en millions de francs	Bénéfice net	Bénéfice net en % du capital-actions	Dividende
Société de banque suisse	160	53	1089	1341	10,3	6,4	6
Crédit suisse . . . . .	150	54	1066	1331	12,9	8,6	8
Banque populaire suisse .	186	28,5	1028	1263	6,1	3,3	3,09
Union des banques suisses	100	32	551	713	4,1	4,1	4
Banque fédérale . . . .	100	30	387	566	5,1	5,1	5
Banque commerciale de Bâle . . . . .	100	33,5	345	528	4,0	4,0	4
Banque d'escompte suisse	100	5	262	390	— <sup>2</sup>	— <sup>2</sup>	—
A.-G. Leu & Co . . . . .	50	7,2	287	366	2,6	5,3	5
Total fin 1932 . . . . .	946	243,2	5015	6498	45,1	4,8	4,5
En 1931 . . . . .	928	241,4	5531	7171	49,2	5,4	5,15
Modificat. en 1932 contre 1930 en pour-cent . . . .	946	243,2	5015	6498	45,1	4,8	4,5
	+ 1,9	+ 0,8	- 9,3	- 9,4	- 8,3	- 11	- 13

<sup>1</sup> Dépôts, obligations, créanciers, dettes de banque. <sup>2</sup> Ne sont pas encore connus.

A la Banque d'escompte, le capital a subi une augmentation de 20 millions, du fait qu'une partie du capital-actions de priorité non encore versée a été affectée. Les réserves n'ont pour ainsi dire pas été alimentées. Elles n'ont été augmentées que de 2 millions. La baisse du capital étranger de plus de 500 millions a été voulue en partie et on y est parvenu par la réduction du taux de l'intérêt; la méfiance reste en partie la cause des nouvelles déductions auxquelles on a procédé, notamment à la Banque d'escompte et c'est pourquoi cet institut a dû être soumis une seconde fois à des mesures d'assainissement. Par suite du recul du capital étranger, la situation du capital des parts sociales par rapport au capital étranger s'est améliorée de 21 à 24 pour cent, ce qui fait que les possédants jouissent ainsi d'une plus grande sécurité. D'un autre côté, le rendement est ainsi réduit. C'est pourquoi quelques instituts ont prévu une réduction du capital-actions et ce, en rachetant et en annulant leurs propres actions, qui peuvent être obtenues au-dessous de la valeur nominale.

Dans le compte des actifs, les avoirs en banque se chiffrent par 546 millions contre 735 millions l'année précédente. Dans ces chiffres figurent également les sommes gelées de l'Europe centrale. Une partie des capitaux inertes pourrait fort bien être portée sur le compte des débiteurs. Les sommes en caisses ou qui figurent comme avoir liquide à la Banque nationale se maintiennent toujours au chiffre fabuleux de 970 millions (995 millions en 1931).

Malgré l'intensification de la crise, le bénéfice net des grandes banques a très peu diminué. Il est encore de 45 millions, ou en moyenne de 5 pour cent environ du capital-actions. Il eut été peut-être préférable pour certains instituts d'utiliser également ces sommes pour des amortissements, car les 17 millions d'amortissement qui figurent dans les comptes annuels, lors même que l'on aura encore toutes sortes de choses à amortir, ne suffiront pas dans les circonstances actuelles.

Il serait pourtant bon que ces bénéfices sortent pour que le capital puisse rapporter des intérêts. Le Crédit suisse figure en tête avec un dividende fabuleux de 8 pour cent et les autres sont obligées de suivre tant bien que mal, afin de ne pas perdre leur crédit. A l'Union des banques suisses, le dividende a été réduit à 6 pour cent, chez Leu & Co. à 5 et à la Société de banque suisse et à la Banque commerciale, à 4 pour cent. Le dividende moyen est de 4,5 pour cent contre 5,1 l'année précédente.

Une commission d'experts est actuellement en train de discuter d'un projet de loi fédérale sur les banques. Le projet du Département des finances prévoit une révision obligatoire des banques par un office fiduciaire neutre. Les banques croient devoir se défendre de se laisser imposer un contrôle par l'Etat. Elles n'ont certainement aucune raison de monter ainsi sur leurs grands chevaux, dans un pays comme le nôtre, car c'est à cause d'elles ou du moins y ont-elles beaucoup contribué que des centaines de millions de francs suisses ont été perdus. Si même un contrôle n'eut pas empêché ces pertes de se produire, toujours est-il que bien souvent les banques eussent agi avec plus de prudence et auraient dans plus d'une circonstance réfléchi plus sérieusement aux conséquences si elles avaient eu la crainte du rapport de révision. Le peuple suisse a confié en tout 20 milliards de francs aux banques suisses, dont 6,5 milliards aux grandes banques. Ce ne sont non seulement les détenteurs de ces capitaux, mais l'Etat et l'économie publique en général qui ont le droit d'exiger que cette fortune nationale soit bien administrée et que l'on prenne pour le moins les mesures de sécurité qu'il est possible de prendre dans les circonstances actuelles.